



Conférence de consensus sur la prévention de la récidive

14 & 15 février 2013

Paris - Maison de la Chimie

Annie KENSEY



Effets des évolutions législatives, et méthodes de calcul et d'analyse du taux de récidive. Quelles sont les connaissances sur la mesure des phénomènes de récidive et de réitération, en France et à l'étranger ?

Annie KENSEY

Démographe, chercheuse associée au Centre de Recherche Sociologique sur le Droit et les Institutions Pénales (CESDIP),
Chef du bureau des études à la direction de l'administration pénitentiaire

Conférence de consensus sur la prévention de la récidive

14 & 15 février 2013

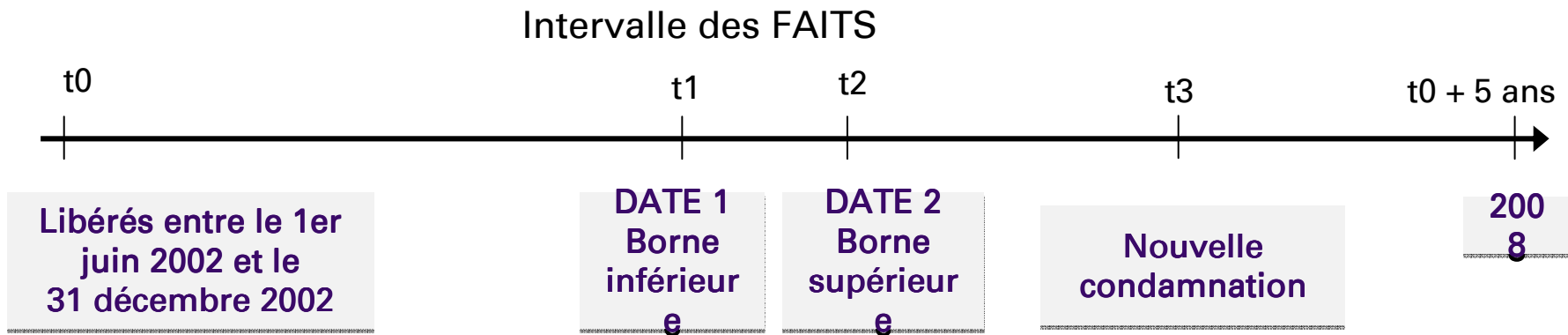
Paris - Maison de la Chimie

La mesure de la récidive enregistrée

- Définir les groupes concernés (sortants de prison?, condamnés à telle ou telle peine?)
 - Cohorte de condamnés libérés en 2002 (n= 8419)
- Préciser le critère retenu pour l'analyse (récidive légale?, recondamnation?, retour en prison ?...)
 - Recondamnation et retour en prison (quelle que soit l'infraction)
- Indiquer la période d'observation pour évaluer la proportion de récidives (1 an?, 5 ans?, 20 ans?...)
 - 5 ans



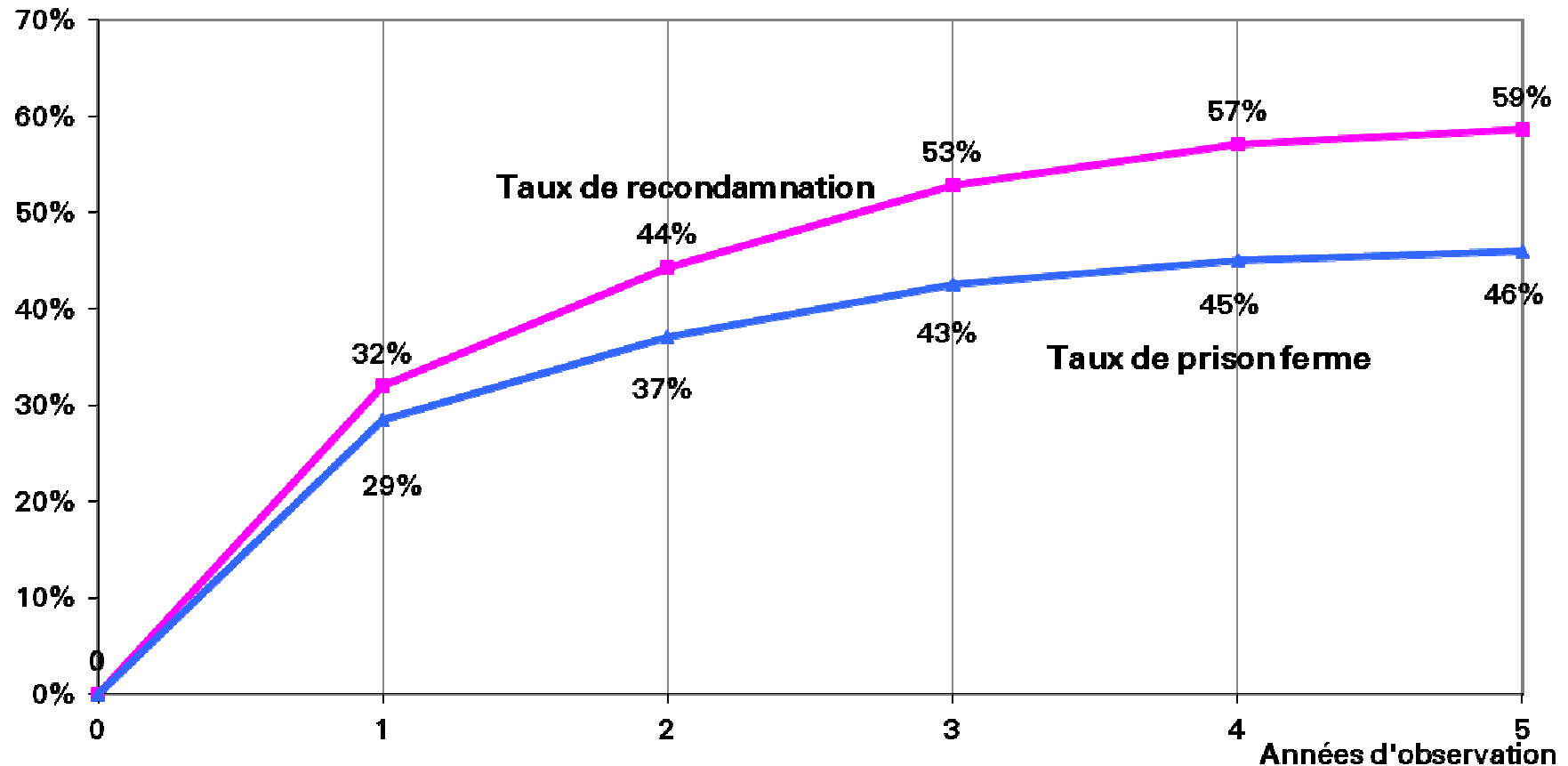
Calcul des taux de récidive



- Le taux de recondamnation et les taux de prison ferme des condamnés libérés de prison dans les 5 ans :
 - 59% de la cohorte des libérés de 2002 avait une nouvelle condamnation
 - 46% de la cohorte des libérés de 2002 avait une nouvelle condamnation à l'emprisonnement ferme
 - 0,5% de la cohorte des libérés de 2002 avait une nouvelle condamnation à la réclusion criminelle



La récidive, dans quels délais ?



- Des délais courts : plus de la moitié des récidivistes ont été recondamnés la 1ère année suivant la libération.



La récidive, quels profils ?

- **Les récidives concernent surtout des délits**
 - Taux plus faibles pour les condamnés qui avaient commis un crime contre les personnes (meurtres, viols)
 - Seulement 0,5% des libérés sont recondamnés pour un crime dans les 5 ans
- **Le poids des antécédents judiciaires est déterminant**
- **Plus l'âge augmente plus la récidive diminue**
- **Il y a une moindre récidive :**
 - Parmi les actifs occupés
 - Les personnes mariées
 - Les femmes



Conséquences possibles de certains éléments pour une politique pénale

- **Au regard des études menées,**
 - On constate une moindre récidive des condamnés à des sanctions non carcérales
 - Pour une infraction donnée, la durée de la peine n'est pas déterminante
 - Moins de récidives dans le cadre des peines aménagées



Pour mieux appréhender les récidives

- Perspectives internationales : les études étrangères retiennent à peu près les mêmes facteurs (infraction, âge, antécédents judiciaires, mode de libération).
- Mais certaines études renseignent aussi sur l'addiction, l'état de santé et même les conditions de vie en prison.
- Il serait souhaitable que les applications informatiques fournissent des données plus complètes.
- Des études qualitatives permettraient également de compléter ces données quantitatives.

